



Sûreté aéroportuaire Le droit de grève n'est pas négociable

La Fédération Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO), compétente pour les salariés des entreprises de sûreté aéroportuaire, a été auditionnée **pour ce secteur d'activité le mercredi 4 janvier 2012 à 15h00** par Monsieur Eric Diard, dans le cadre de l'examen de sa proposition de loi n° 3991 « relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers ».

La FEETS FO reproduit ci-après sa déclaration faite à cette occasion :

Monsieur le Député,

Vous projetez, par l'intermédiaire de votre proposition de loi, de mettre en échec la capacité des organisations syndicales à mobiliser les salariés pour faire valoir leurs revendications, notamment à travers leur droit de cesser le travail.

Le gouvernement ne s'y est pas trompé puisqu'il a qualifié votre projet de moyen pour mettre en œuvre un service minimum.

D'ailleurs, le délai que votre proposition de loi veut imposer aux salariés pour prévenir de leur engagement dans l'action a pour seul objectif d'organiser les non grévistes voire de combattre les grévistes durant les 48 heures que vous octroyez au patronat pour défendre ses seuls intérêts.

Votre projet est patronal et prend fait et cause pour ceux qui aujourd'hui dans le transport aérien, notamment dans la sûreté aérienne, ne tendent qu'à déréglementer et à accroître la précarité des salariés.

Après un conflit de 11 jours, répondre aux salariés du secteur, mobilisés pour leurs conditions de travail, leurs salaires et contre la précarité par une entrave au droit d'action, démontre de quels intérêts vous êtes porteurs.

Vous ne pouvez pas ignorer, en votre qualité d'élu de la nation, que les salariés sont en position de subordination. Leur imposer une déclaration préalable signifiera donc pour chacun d'entre-eux la mise en péril de leur situation dans l'entreprise.

Notre République a reconnu le droit de grève pour tous les salariés et la liberté pour chacun d'y participer. Si votre loi devait aboutir, elle serait une grave atteinte aux principes républicains.

Nous vous invitons à abandonner votre proposition de loi qui contrevient à tout projet de république sociale puisqu'il n'a pour seul objectif que de conforter le patronat au détriment des salariés.

Paris, le 4 janvier 2012

Contact : 01.44.83.86.20.

Jean HEDOU, Secrétaire général

Alain BOUTELOUX, Secrétaire fédéral Prévention Sécurité

Jean-Luc SECONDI, Secrétaire fédéral Transport Aérien